

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le dix-huit décembre deux mille treize, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 12/12/2013

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 38

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADE, Pierre LANGLADE, Jean-Pierre MORLON, Paul DUCHEZ, Sylvie ALAMARGOT (en remplacement d'Alain FAUCHER), Gérard BARRAUD, Jean-Claude BASSET, Gérard BEAUBIER, Jean-Louis BREGAINT, Daniel CADET, Catherine CELESTIN, Sylvette CHADELAUD, Arlette DEMAR, Camille DUDOGNON, François ENGELIBERT (en remplacement d'Hubert LEHMANN), Valérie GIROIR, Rémi JANDAUD, Edith LERENARD, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Henri PALA, Emmanuel POISSON, Claude REYGNAUD (en remplacement d'Yves CHABRIER), Sabine VINCENT.

EXCUSES : Patrick DESCHARLES, Béatrice DUFOUR, Dominique DUNAUD, Catherine GAUTHIER, Dominique GILLES, Nadine MAGY, Monique REIX-BUSSY, Philippe STEYAERT.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2013-142 : LOCAUX BASE VTT – DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE DE LA REGION DU LIMOUSIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de Noblat

Vu l'arrêté préfectoral 18 septembre 2013 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la délibération 2013-058 approuvant la création d'un bassin extérieur à l'Espace Aqua'Noblat

Monsieur le Président rappelle que la Région, dans le cadre de la convention territoriale, apporte une subvention une subvention de 8 100 € pour la réalisation de bases VTT sur le territoire de Noblat.

Des aménagements complémentaires, locaux pour le stockage des VTT et leur entretien mais aussi sanitaire et douches pour les VTTistes, sont nécessaires.

Monsieur le Président rappelle que le Conseil général, dans le cadre du Contrat Départemental de Développement de l'Intercommunalité, a été sollicité, pour ce même projet, à hauteur de 17 500 €.

La dépense prévisionnelle est de 50 000 € HT. Il est proposé de demander au Conseil Régional du Limousin, une aide de 25 % de la dépense prévisionnelle de cette opération estimée, soit 12 500 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 30 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Sollicite le Conseil Régional, une subvention de 25% de la dépense prévisionnelle, soit une subvention de 12 500 €,

Charge Monsieur le Président d'effectuer les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention,

Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de cette subvention.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 19/12/2013

Certifié exécutoire
Reçu à la Préfecture
le :
Publié ou notifié
Le

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : LOCAUX BASE VTT - DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE DE LA REGION DU LIMOUSIN

Date de transmission de l'acte : 20/12/2013

Date de réception de l'accusé de réception : 20/12/2013

Numéro de l'acte : 2013-142 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20131218-2013-142-DE

Date de décision : 18/12/2013

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires